

128 Boulevard Blanqui 75013 Paris Tél. 01 40 79 50 00 Fax 01 44 08 69 40 Paris, le 13 octobre 2015

Sébastien SIHR

Secrétaire général

Α

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM

Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

Madame la Ministre,

Nous souhaitons vous alerter au sujet des évaluations de début du CE2 mises à la disposition des enseignants sur le site EDUSCOL. Depuis la mise en ligne des exercices et des livrets, nos collègues nous ont fait remonter des remarques jointes à ce courrier que nous vous demandons de prendre en compte, afin d'améliorer l'intérêt pédagogique du dispositif et de faciliter le travail des enseignants.

Ainsi, nous avons constaté que les fiches proposées comportaient un certain nombre d'erreurs. Certaines vont de l'anecdotique (problème de mise en page) au plus fondamental : exercices incomplets, consignes incohérentes, affichage incertain en fonction du logiciel utilisé, non correspondance des consignes entre le fichier élève et le guide du maître. Si certaines ont pu être déjà corrigées, d'autres ne le sont toujours pas et nécessitent donc d'être traitées. De même, le codage « juste ou faux » des exercices ne facilite pas toujours la compréhension des erreurs des élèves qui peuvent être de natures différentes sur un même item. Nous pensons pour notre part, qu'une aide à l'analyse des réussites et des erreurs des exercices serait utile aux enseignants.

De plus, afin d'alléger la charge de travail des enseignants, nous demandons que la présentation des exercices soit à l'avenir simplifiée par la mise en place d'un sommaire au sein d'un document unique paginé avec des liens de navigations renvoyant aux items que les enseignants souhaiteraient choisir. Quoiqu'il en soit, nous demandons qu'un budget soit dégagé pour l'impression des fiches ou des livrets complets qui n'a pas à être supporté par celui des écoles.

Pour que ce dispositif proposé par la DEPP soit concrètement utile aux élèves et aux enseignants, il est donc essentiel d'en améliorer la forme et le contenu. Il est également indispensable que ces outils révisés soient mis à la disposition des équipes bien avant la rentrée scolaire pour qu'elles puissent avoir le temps d'anticiper et d'élaborer dans de bonnes conditions le dispositif adapté aux besoins de leurs élèves.

Enfin, nous demandons que vous rappeliez que le choix des évaluations est du ressort des enseignants. Aucun protocole ne peut être imposé. Aucune remontée des résultats ne peut être exigée. Ce dispositif est au service des apprentissages et de la réussite des élèves.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sébastien SIHR

CC : Mme Catherine MOISAN, Directrice de la DEPP.



